

Former la concurrence !

Liminaire FO • 5 décembre 2022

Ou "*Accompagner les alternants, les stagiaires, faciliter leur intégration*" à France Télévisions.

Cette phrase, on peut la lire aujourd'hui à la page 45 du document de *france.tv université* intitulé *Projet de Plan de développement des compétences france.tv 2023*. Une phrase sur plus de 100 pages pour dire que nous sommes censés former les futurs salariés de France Télévisions plutôt que ceux de la concurrence.

Cet objectif d'accompagnement a été défendu devant ce CSE par le directeur délégué Fabrique Nord il y a quelques semaines.

Qu'en est-il en réalité ?

Force Ouvrière fait remarquer que certains services de france.tv, on y reviendra dans ce CSE, ne respectent pas les engagements de leur direction. Les CDD sortis de contrat d'alternance qui viennent chercher du travail dans le métier pour lequel ils ont été formés, se voient répondre qu'il n'y a pas de travail. Dans le même temps, les heures supplémentaires contraintes - certains salariés en CDI dépassent le plafond des 220 heures supplémentaires légales - et les contrats de CDD vont bon train.

La RCC a mis de nombreux secteurs sous une pression qui ne doit-être que temporaire. Les profits de l'effet NORIA (économie obtenue lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes) avec sa conséquence sur le gain de compétences dans les nouvelles technologies n'a pas encore porté ses fruits et certains services font l'impasse sur le recours aux personnels qu'ils ont formés.

Certes ils ne font pas partie des personnels formés par l'Université, mais ils font bien partie du développement des compétences à france.tv.

- **FO demande combien d'alternants trouvent un emploi permanent ou non permanent dans le métier pour lequel ils ont été formés par France Télévisions !**
- **FO demande que l'alternance fasse désormais partie intégrante du plan de développement des compétences !**